

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
DE

BOTANS

90400

Tel : 09 67 14 11 19
Fax : 03 84 56 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 30 juillet 2015 à 20h30**

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ – Mélanie GANTHIER – Séverine HENRY – MM. Frédéric BLANC – Guy COURTOT – Jean-Pierre DEMARCHE- François DIOGUARDI (arrivée à 20h45) – Patrick MUTSCHLER – Alex THOMAS – Régis VASSELET

Procuration : M Pascal PORTIER à Mme Mélanie GANTHIER

Secrétaire de séance : M. Guy COURTOT

20h45 : Arrivée de M. François DIOGUARDI

.....
Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2015 est adopté par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

INSEE : nomination d'un coordonnateur communal pour le Recensement INSEE 2016

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Mme Le Maire se propose d'être le coordonnateur communal du recensement de la population.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la nomination de Madame le Maire comme coordonnateur communal.

Adhésion à la démarche « Participation Citoyenne »

Lors du conseil municipal du 24 avril 2015, nous avons eu l'intervention du *Lieutenant-colonel RIBEIRO*, du *Lieutenant PLENET* et du *Maréchal des logis-Chef CUENAT* au sujet de la participation citoyenne.

La suite sera d'organiser une réunion d'information avec les habitants.

La sélection des référents sera faite par la commune et ensuite par la gendarmerie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve que la Commune de BOTANS adhère à la démarche « Participation Citoyenne » et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

CAB : projet de mutualisation des services de la CAB et des communes - Bilan et perspectives

Le Conseil Communautaire de la CAB a approuvé, par sa délibération en date du 25 juin 2015, le bilan et les perspectives de son projet de schéma de mutualisation des services de la CAB et de ses communes.

La CAB,

- A validé les mutualisations décidées pour le mandat de 2014 à 2020 (Enseignement supérieur et recherche, Instruction du droit des sols, Faire entrer l'école dans l'ère du numérique).

- Décide de poursuivre la réflexion sur les secteurs esquissés par la commission ad hoc créée en avril 2014.
- Examine au vu de l'évolution de la situation financière de la CAB les éventuelles propositions de mutualisation qui pourront résulter des réflexions engagées.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du CGCT portant transfert de compétence explicite, les Communes membres doivent se prononcer sur la délibération dans le délai légal de trois mois.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le bilan et les perspectives du projet de schéma de mutualisation des services de la CAB et de ses communes tel que présenté.

CAB : répartition entre la CAB et ses communes membres du prélèvement 2015 au titre du FPIC

Le Conseil Communautaire de la CAB a approuvé, par sa délibération en date du 25 juin 2015, la répartition entre la CAB et ses communes membres du prélèvement 2015 au titre du FPIC.

La CAB, par voie dérogatoire, prend en charge totale la contribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales sous condition que les conseils municipaux des communes membres délibèrent en faveur sur cette prise en charge par la CAB.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du CGCT portant transfert de compétence explicite, les Communes membres doivent se prononcer sur la délibération dans le délai légal de trois mois.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition entre la CAB et ses communes membres du prélèvement 2015 au titre du FPIC telle que présentée.

Mise œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires

La Commune de BOTANS souhaite s'engager dans la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires à la préfecture.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaire et donne son accord pour que Madame le Maire signe la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires, avec la préfecture du Territoire de Belfort, représentant de l'Etat à cet effet.

Mensualisation du régime indemnitaire

Actuellement la prime indemnitaire est versée tous les semestres. Madame Le maire propose dans un souci de faciliter le travail de secrétariat, de verser la prime indemnitaire tous les mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier la délibération n° 11-2013 du 08 avril 2013 pour un versement des primes du régime indemnitaire mensuellement et non plus semestriellement comme précédemment, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015, avec régularisation de celles de juillet et août 2015 en décembre 2015 et conserve les critères d'attribution du régime indemnitaire prévus lors de la délibération précitée.

Réduction du temps de travail d'un employé communal

Sur le tableau des emplois, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe est de 20/35ème.
Considérant :

- d'une part, les diminutions des dotations de l'Etat et les difficultés de la commune à dégager un excédent suffisant pour assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune quant à la stricte sécurité des administrés ;
- d'autre part, l'investissement des élus qui prêtent main forte, dans les travaux techniques d'entretien des espaces verts et autres (plantations, arrosage, nettoyage, achats de fournitures...);
- tout comme la mise en place de solutions afin d'économiser le temps de travail, par exemple l'ajout d'écorces sur les plantations (moins de désherbage et d'arrosage),

Madame le Maire est amenée à proposer au Conseil Municipal que l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe passe à 18 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015.

Madame le Maire ajoute que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du Comité Technique, pour information.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal à 9 voix "pour" et 2 abstentions, décide que le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe passe de 20 heures à 18 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015 et approuve la transmission, pour information, de la présente délibération au Comité Technique.

Convention d'utilisation du domaine public

Tous les jeudis soirs, un pizzaiolo occupe le parking de la mairie.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-6,
- le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L. 113-2,

Madame Le Maire propose de signer une convention entre la commune et le pizzaiolo afin de l'autoriser à occuper privativement la portion du domaine public communal et d'y pratiquer son activité de commerce ambulant pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 août 2016 ainsi que de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal à 100€/an.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal à 100€/an et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférant.

Forêt : devenir de l'ONF

Les personnels de l'Office National des forêts proposent au Conseil Municipal de prendre une délibération pour alerter les pouvoirs publics quant au devenir de l'ONF.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la délibération pour le soutien au devenir de l'ONF et charge Madame le Maire de transmettre cette décision à SNUPPEN Solidaires.

Questions et informations diverses

- Madame Le Maire propose la **création d'un site Web** à coût nul pour le développement de celui-ci avec l'aide d'un informaticien, pour son fonctionnement il est nécessaire d'avoir un hébergeur avec un coût d'hébergement d'environ 50 €/an. Un site Web permettra de mieux informer les habitants de BOTANS.
- **Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :**
1 permis de construire a été refusé et un autre a été abandonné.
- **Fin des travaux oléoduc sur la Commune (8/7/2015):**
Rappel : les travaux réalisés font suite à une anomalie constatée sur le pipe-line

Objet : Fin des travaux réalisés sur l'oléoduc de l'Otan à BOTANS et remise en l'état du domaine communal.

Nota : La remise en fonction du Pipe-line s'est faite le 24/06/2015.

Présence des sociétés : (TRAPIL (société superviseur des travaux),-DIR-EST ("anciennement" servit de l'équipement),-DEKRA (société en charge de la sécurité du site),-SPECAC,-GAEC Agricole COURTOT-DEMARCHE, Représentant de la commune : *M. THOMAS Alex.*)

Travaux concernant la Commune :-Remise en état des chemins communaux sur la zone des travaux :

- a) Remise en conformité de la chaussée: réalisé conforme.
- b) Curage du fossé côté village : A revoir car profondeur jugée faible.

- **Demandes de subventions de différentes associations (Enfants de Rêves et d'Espoir, Carrefour des Communes – Séisme au Népal)** : Le Conseil Municipal maintient son souhait de ne soutenir que les associations locales.
- Réponse négative à la demande d'emplacement sur la Commune de BOTANS pour exercer une activité de restauration de pizzas considérant qu'un pizzaiolo est déjà implanté les jeudis soirs.
- **Piégeage** de chatons et stérilisation des chats adultes sans maîtres.
Au début de la rue des Sources, il y a environ entre 6 ou 8 chatons à l'abandon. Il a été demandé aux gardes-nature de les piéger avec l'aide de *Mme Christine COURTOT*. En parallèle, les chats adultes seront stérilisés.
- **Sécurité routière** dans le village : Présentation d'un relevé de la vitesse des véhicules indiqué par le radar pédagogique à l'entrée du village coté DORANS réalisé par un conseiller
- **3 fenêtres** de la mairie ont été changées
- Compte-rendu de la réunion avec le **Syndicat de la Fourrière**
- **SIAGEP** : prochaine réunion le 07/09/2015 sur la compétence de l'éclairage public
- Tirage au sort pour le jury d'assises 2016 : Aucun habitant de BOTANS n'a été tiré au sort
- Compte-rendu de la réunion du **SIEMPK** (école maternelle) : l'état très défectueux du sol de la classe des petits nous oblige à procéder à des travaux en urgence. Coût des travaux pour cette classe env.3 800 € ; les travaux seront réalisés avant fin août
- **CCAS** : *Mme Séverine HENRY* et *M. Patrick MUTSCHLER*, en charge du plan canicule, ont distribué des prospectus aux personnes sensibles et ont assuré un suivi régulier auprès d'elles. 3 anniversaires ont été fêtés aux plus de 85 ans en juillet.
- **Espaces verts – saisonniers** : *M. François DIOGUARDI* s'est occupé du travail des 5 saisonniers pendant le mois de juillet ; il est très satisfait du travail accompli.
- **Fontaines** : à voir pour une meilleure circulation de l'eau.
- **Voirie** : il faudra voir avec le Conseil Départemental pour le gravillonnage et le marquage au sol qui n'a pas été fait.
- **Diagnostics accessibilité des bâtiments communaux** :
Les documents des diagnostics accessibilité seront transmis aux élus ainsi qu'un plan de la mairie et de l'école pour que chacun puisse avoir la possibilité de suggérer des idées de modification.

La séance est levée à 23h00

Fait à BOTANS, le 07 juillet 2015

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

